Protocole allaitement (familles)

Comment bien recueillir, conserver et transporter le lait maternel en toute sécurité

Que dit la loi ? Allaiter et travailler, c'est votre droit ?

Article L1225-30. Pendant une année à compter du jour de la naissance, la salariée allaitant son enfant dispose à cet effet d'une heure par jour durant les heures de travail.

Article R1225-5, l'heure prévue à l'article L 1225-30 dont dispose la salariée pour allaiter son enfant est répartie en deux périodes de trente minutes, l'une pendant le travail du matin, l'autre pendant l'après-midi. La période où le travail est arrêté pour l'allaitement est déterminée par accord entre le salariée et l'employeur. A défaut d'accord, cette période est placée au milieu de chaque demi-journée de travail.

1) Nettoyage du matériel :

Avant la première utilisation :

- Lavez à l'eau chaude additionnée de liquide vaisselle, le biberon et ses accessoires, ainsi que le tire-lait, rincez bien.
- Laissez sécher sans essuyer.

Après utilisation :

- Videz le biberon
- Rincez au robinet à l'eau froide puis plongez le biberon et ses accessoires dans de l'eau chaude additionnée de liquide vaisselle
- Nettoyez le biberon avec un goupillon
- Le tire-lait doit être rincé sous le robinet d'eau froide puis plongé avec le biberon dans l'eau chaude.

Si vous possédez un lave-vaisselle, lavez tous les accessoires en utilisant un cycle complet de 65°C, à l'exception des tétines en caoutchouc.

2) Recueil du lait :

- Lavez-vous soigneusement les mains
- Installez-vous dans un endroit propre
- Posez le biberon et le tire-lait sur un plan de travail bien nettoyé
- Tirez votre lait de l'un ou des deux seins selon le besoin.

3) Conservation du lait :

Si le volume souhaité de lait est recueilli en une seule fois, fermez le biberon avec le couvercle étanche.
Si le volume souhaité de lait est recueilli en plusieurs étapes, ne versez pas le lait tiré tiède directement dans le biberon déjà réfrigéré mais refroidissez ce nouveau biberon de conversation. **Notez la date et l'heure du premier recueil de lait sur le biberon.** Ajoutez le nom et prénom de l'enfant, si le lait doit être donné en dehors du domicile (ex : halte-garderie).
Le biberon doit être stocké au réfrigérateur à une température de +4°C immédiatement après le recueil de lait.
Vérifiez la température de votre réfrigérateur. Ne conservez pas le lait dans la porte du réfrigérateur, qui n'est pas assez froide. **Le lait doit être consommé dans les 48h après le dernier recueil.**

4) Congélation :

Si le lait maternel doit être conservé plus de 48h, congelez-le à -18°C. Vérifiez la température de votre congélateur, ne pas stocker dans le freezer ou dans le compartiment à glaçons.
Veillez à ne pas remplir le biberon qu'aux trois quarts. Le lait stocké peut-être ainsi conservé pendant 4 mois au congélateur.
Pour le décongeler, placez-le au réfrigérateur au moins 6h avant l'heure prévue pour la consommation.
Le lait ainsi décongelé doit être consommé dans les 24h, sinon il doit être jeté.
Le lait décongelé ne doit pas être recongelé. Il ne faut pas ajouter de lait fraichement recueilli à un biberon de lait congelé.

5) Réchauffage

Faites tiédir le lait en plaçant le biberon au bain-marie, dans une casserole ou un chauffe-biberon.
Si le lait est réchauffé, il doit être consommé dans la demi-heure.
Si le lait est à température ambiante, il doit être bu dans l'heure.
Vérifiez la température du lait en versant quelques gouttes sur la face interne de votre avant-bras. Tout reste de biberon préparé non consommé doit être jeté.
Ne réchauffez pas le biberon à l'aide d'un four à micro-ondes, attention aux brûlures.

6) Transport :

Si nécessaire, transportez le biberon de lait maternel froid dans une glacière ou dans un sac isotherme avec un pack de réfrigération. N'excédez pas 1h de transport. Le lait doit être replacé au réfrigérateur à 4°C à l'arrivée à la halte-garderie.

Le ou la professionnel(le) vérifie les points suivants avec les parents :

- Le lait maternel a été transporté dans une glacière propre munie de packs de réfrigération
- Les récipients sont étiquetés avec précision :
  - Nom et prénom de l'enfant
  - Date de l'expression du lait (ou de la 1ère expression si plusieurs recueils sont stockés dans le même biberon)
  - Dates de congélation et de décongélation, s'il s'agit de lait en cours de décongélation, destiné à être consommé dans la journée.

Engagement pour le maintien de l'allaitement maternel et le respect du protocole de conservation

Concernant Prénom et NOM de l'enfant : ……..

Né le ……./…..……/……....

Entre, la halte-garderie itinérante « Les P'tits Cœurs »

Et Nom et Prénom des parents : …….

Votre enfant va bientôt être accueilli dans notre structure. Vous souhaitez maintenir l'allaitement maternel durant son temps d'accueil. Afin de nous permettre de respecter au mieux votre projet au sein de la structure un engagement mutuel est nécessaire :

De notre part, nous nous engageons à :

Case à cocher selon la situation :

☐ Donner de manière exclusive à votre enfant le lait maternel fourni par vos soins
☐ Donner prioritairement à votre enfant le lait maternel fourni puis une préparation pour nourrisson (en cas d'allaitement mixe)
☐ Vous rendre le lait non consommé en fin de journée
☐ Respecter les règles de conservation relatives au lait maternel
☐ Respecter au mieux le rythme et les habitudes de tétées de votre enfant

En cas de rupture de lait maternel,
☐ Vous prévenir
☐ Donner une préparation pour nourrissons
☐ Donner un autre aliment (en cas d'alimentation diversifiée)

De votre part, vous vous engagez à :

- Tirez le lait dans le respect du protocole allaitement
- Fournir la quantité de lait suffisante aux besoins journaliers de votre enfant
- Etiqueter chaque biberon Cf. « Transport »
- Respecter les conditions de conservation et de transport domicile/HGI

Fait à ……, le ……/……/……
Signature des parents : Signature du professionnel :

Communauté de Communes Senlis Sud Oise
30 avenue Eugène Gazeau • 60300 Senlis
03 44 99 08 60
www.ccsso.fr